

FICHE D'INFORMATION DU PROPRIÉTAIRE



Votre cote ÉnerGuide* et ce rapport s'appuient sur des données recueillies et, lorsque nécessaire, présumées à partir de l'évaluation. Les calculs de la cote se font avec les conditions de fonctionnement normales.



Ma cote : 208 gigajoules par année (GJ/an)

Surface de plancher chauffée : 232,7 m² (2504,8 pi²)

Intensité énergétique calculée : 0,89 GJ/m²/an

Évalué par : VINCENT VAILLANCOURT

Qualité assurée par : ÉNERGIE 3R

Numéro de dossier : 3R33D31019

Données recueillies : 14 avril, 2021

Année de construction : 1895

RNCAN.gc.ca/monenerguide

COMMENT VOTRE COTE EST CALCULÉE :

I. Consommation d'énergie annuelle calculée	208 GJ/an
II. Moins la contribution d'énergie renouvelable	- 0 GJ/an
Égale votre cote ÉnerGuide	= 208 GJ/an

I. Votre consommation annuelle d'énergie calculée correspond à la quantité totale d'énergie qu'utiliserait votre bâtiment en un an selon les conditions de fonctionnement normales. Ce chiffre tient compte de 24,58 GJ d'énergie solaire passive que votre bâtiment reçoit.

Sources d'énergie	Consommation calculée (GJ/an)	Unités équivalentes (par an)	Émissions de gaz à effet de serre (tonnes/an)
Électricité	208	57640 kWh	0,1
Total	208		0,1

II. La production d'énergie renouvelable sur place peut compenser une partie ou même la totalité de la consommation d'énergie. Les contributions d'énergie renouvelables sont traitées différemment pour le calcul de la cote et le calcul des émissions de gaz à effet de serre.¹

Énergie renouvelable sur place	Contribution calculée (GJ/an)	Unités équivalentes (par an)	Émissions de gaz à effet de serre évitées (tonnes/an)
Électricité	0	0 kWh	0,0
Chauffe-eau solaire	0	0	0,0
Total	0		0,0

COMPARAISON DE VOTRE CONSOMMATION :

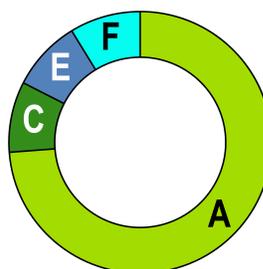
Comparé à un bâtiment neuf type, votre bâtiment consomme :

150,6% plus d'énergie;

236,4% plus d'énergie, en excluant la consommation d'énergie estimative pour l'éclairage, les appareils ménagers et les appareils électroniques.

RÉPARTITION DE L'ÉNERGIE CALCULÉE :

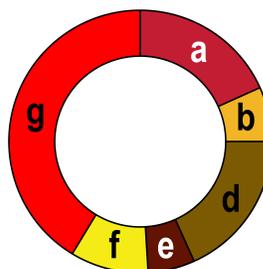
Le tableau ci-dessous représente la répartition de la consommation annuelle d'énergie calculée de votre bâtiment selon les conditions de fonctionnement normales. Vous pouvez utiliser ces données à titre de référence pour vous aider à identifier la façon de réduire les coûts d'énergie en effectuant un entretien adéquat, en opérant efficacement votre bâtiment, en effectuant des travaux de rénovation écoénergétiques ou en remplaçant des appareils.



A. Chauffage des locaux	76%
B. Refroidissement des locaux	0%
C. Chauffage de l'eau	9%
D. Ventilation	0%
E. Éclairage et appareils ménagers	9%
F. Autres charges électriques	6%

PERTES DE CHALEUR DANS VOTRE BÂTIMENT :

Les bâtiments perdent de la chaleur par les surfaces extérieures ou l'enveloppe du bâtiment. Le tableau ci-dessous indique où se produisent les pertes de chaleur dans votre bâtiment. La qualité et l'entretien de votre bâtiment peuvent influencer grandement sur la quantité d'énergie qu'utilisent les systèmes de chauffage et de climatisation chaque année.



a. Combles/plafonds	19%
b. Murs principaux	7%
c. Planchers exposés	0%
d. Fenêtres	19%
e. Portes extérieures	2%
f. Sous-sol/fondation	10%
g. Fuite d'air/ventilation	43%

*ÉnerGuide est une marque officielle de Ressources naturelles Canada. Consulter le glossaire pour obtenir une explication des termes pertinents.

DÉTAILS DU BÂTIMENT

ENVELOPPE DU BÂTIMENT

COMBLES/PLAFONDS

TYPE	VALEUR DE L'ISOLANT		SUPERFICIE m ² (pi ²)
	Valeur RSI nominale (R)	Valeur RSI réelle (R)	
Plafond - 2E ÉTAGE 1895: Plat	S/O	0,30 (1,7)	69,7 (750)
Plafond -ANNEXE RDC: Plat	3,52 (20,0)	3,27 (18,6)	23,6 (254)

MURS PRINCIPAUX

TYPE	VALEUR DE L'ISOLANT		SUPERFICIE m ² (pi ²)
	Valeur RSI nominale (R)	Valeur RSI réelle (R)	
étage principal FACADE AR. 1895: 102 mm (4 po) Rondins taillés en planches Massif	0,88 (5,0)	2,44 (13,9)	8 (86)
2e étage: 102 mm (4 po) Rondins taillés en planches Massif	S/O	1,78 (10,1)	17,5 (188)
étage principal: 102 mm (4 po) Rondins taillés en planches Massif	S/O	1,78 (10,1)	17,5 (188)
2e étage FACADE AR.: 102 mm (4 po) Rondins taillés en planches Massif	0,88 (5,0)	2,44 (13,9)	27,7 (298)
étage principal FACADE AR. ANNEX: 38x89 mm (2x4 po) Ossature de bois	2,99 (17,0)	3,10 (17,6)	33,3 (359)

FENÊTRES

#	TYPE	Facteur U W/m ² • °C (Btu/h • pi ² • °F)	RSI (R)
1	Aluminium, Lucarne, Simple, Sans faible émissivité	8,2 (1,44)	0,12 (0,7)
1	Aluminium, Coulissant, Double, Sans faible émissivité	5,9 (1,04)	0,17 (1,0)
4	Aluminium, Porte Patio, Double, Sans faible émissivité	5 (0,88)	0,20 (1,1)
1	Aluminium, Coulissant, Double, Sans faible émissivité	4,4 (0,78)	0,23 (1,3)
2	Aluminium, Fixe, Double, Sans faible émissivité	4,3 (0,76)	0,23 (1,3)
1	Aluminium, Porte Patio, Double, Sans faible émissivité	4,3 (0,76)	0,23 (1,3)
3	Aluminium, Coulissant, Double, Sans faible émissivité	4,1 (0,73)	0,24 (1,4)

Superficie totale des fenêtres : 19,86 m² (213,7 pi²)

PORTES EXTÉRIEURES

#	TYPE	Facteur U W/m ² • °C (Btu/h • pi ² • °F)	RSI (R)
1	Bois / âme creuse	2,7 (0,48)	0,37 (2,1)
3	Acier / âme en mousse à vaporiser de densité moyenne	0,9 (0,15)	1,14 (6,5)

Superficie totale des portes : 7,85 m² (84,5 pi²)

SOUS-SOL/FONDATION

TYPE	VALEUR DE L'ISOLANT		SUPERFICIE m ² (pi ²)
	Valeur RSI nominale (R)	Valeur RSI réelle (R)	
Fondation - 1 dalle	S/O	S/O	69,7 (750)
Fondation - 1 Extérieur (1)	S/O	S/O	33,1 (357)
Fondation - 1 Intérieur (1)	1,18 (6,7)	1,21 (7,0)	12,9 (139)
Fondation - 1 Intérieur (2)	S/O	S/O	20,2 (218)
Fondation - 1 solive	S/O	0,99 (5,6)	4,8 (52)
Vide Sanitaire - ANNEXE AR. RDC dalle	S/O	S/O	23,5 (253)
Vide Sanitaire - ANNEXE AR. RDC murs	S/O	0,27 (2,0)	12,7 (137)
Vide Sanitaire - ANNEXE AR. RDC Plancher au-dessus du vide sanitaire	S/O	0,70 (4,0)	23,5 (253)

ÉTANCHÉITÉ À L'AIR

Taux de fuites d'air à 50 Pascals	14,17 renouvellements d'air/heure
Superficie de fuite équivalente	3664,2 cm ² (568 po ²)
Superficie de fuite normalisée	11 cm ² /m ² (15,8 po ² /100 pi ²)

SYSTÈMES MÉCANIQUES

Les systèmes mécaniques pourraient ne pas représenter les systèmes présents car certains systèmes pourraient avoir été combinés pour des fins de simulation.

CHAUFFAGE DES LOCAUX

TYPE	CAPACITÉ	RENDEMENT
Plinthe électrique	39 kW 133500 BTU/h	100% régime permanent

Charge de chauffage : 35,42 kW – consulter le glossaire pour les détails

REFROIDISSEMENT DES LOCAUX

TYPE	CAPACITÉ	RENDEMENT
S/O	S/O	S/O

Charge de refroidissement : 9,88 kW

DÉTAILS DU BÂTIMENT

CHAUFFAGE DE L'EAU

TYPE	CAPACITÉ	RENDEMENT
Réservoir électrique	189L (50 USG)	0,90 FE

VENTILATION PRINCIPALE

TYPE	CAPACITÉ	RENDEMENT
S/O	S/O	S/O

SURFACE DE PLANCHER CHAUFFÉE

Superficie hors sol	163 m ² (1755 pi ²)
Superficie en-dessous du sol	69,7 m ² (750 pi ²)

GLOSSAIRE

Charge de chauffage / refroidissement calculée

valeurs fournies à titre indicatif seulement pour donner une estimation de la capacité requise des systèmes de chauffage et de climatisation pour maintenir une température de 22 °C dans votre bâtiment en hiver, et de 24 °C en été. Avant d'installer un nouveau système de chauffage ou de climatisation, un entrepreneur spécialisé devrait effectuer un calcul détaillé des pertes et des gains de chaleur de votre bâtiment afin de choisir le système approprié à votre bâtiment.

Conditions de fonctionnement normales

sont utilisées pour calculer la cote ÉnerGuide de votre bâtiment. Le calcul de la cote prévoit un nombre d'occupants et des habitudes de consommation d'énergie normalisés. Cela permet de comparer la consommation d'énergie entre les bâtiments, afin que seul le bâtiment soit coté et non son utilisation par les occupants. Les valeurs sont :

- deux adultes, à la maison 50 % du temps;
- utilisation d'eau chaude (par unité) entre 103 et 129 L/jour, variable selon la température de l'eau souterraine et l'année de construction du bâtiment;
- thermostats réglés à 21 °C le jour et à 18 °C la nuit pour le chauffage et à 25 °C pour la climatisation;
- 11,7 kWh/jour pour l'éclairage, les appareils ménagers et les autres charges électriques.

Contribution d'énergie renouvelable sur place

sont soustraites de la consommation annuelle d'énergie calculée pour obtenir la cote ÉnerGuide. La production d'électricité sur place compense seulement les émissions de gaz à effet de serre associés à la consommation d'électricité tandis qu'un chauffe-eau solaire réduit les émissions qui auraient été produites à partir de la source d'énergie utilisée pour chauffer l'eau.

Émissions de gaz à effet de serre

quantité de dioxyde de carbone, de méthane et d'oxyde nitreux produite directement, par la combustion de combustibles fossiles et solides, ou indirectement, par la production d'électricité. Les émissions de gaz à effet de serre sont exprimées en unités d'équivalent dioxyde de carbone (eCO₂). La quantité d'émissions de gaz à effet de serre se calcule en multipliant la quantité de combustible ou d'électricité utilisée dans votre bâtiment par les facteurs d'émission pour la source d'énergie particulière. Le facteur associé à l'électricité varie selon la province, puisqu'il y a plusieurs facteurs d'émission qui diffèrent selon la méthode de production d'électricité de chaque province. Une tonne d'émissions de gaz à effet de serre équivaut aux émissions de CO₂ produites par un véhicule intermédiaire ayant un rendement énergétique moyen circulant de Toronto à Vancouver.

Étanchéité à l'air

décrit à quel point l'enveloppe d'un bâtiment résiste aux fuites d'air. L'étanchéité à l'air se mesure en renouvellement d'air par heure à 50 Pascals (RAH à 50 Pa). Moins il y a de renouvellements d'air par heure, plus l'enveloppe du bâtiment est étanche à l'air. La surface de fuite équivalente est une autre façon de décrire l'étanchéité à l'air de l'enveloppe de votre bâtiment. Elle représente la taille d'un seul trou dans l'enveloppe de votre bâtiment, qui équivaut au total de tous les trous ou de toutes les ouvertures d'où s'échappe ou s'infiltré l'air. Plus la surface de fuite équivalente est petite, plus vous pourrez maîtriser la température à l'intérieur de

votre bâtiment, en consommant moins d'énergie (vous devrez toutefois vous assurer d'avoir une ventilation adéquate).

Facteur U

mesure la chaleur transmise par les fenêtres et les portes, exprimé en W/m² • °C (BTU/h • pi² • °F). Plus le facteur U est faible, plus le rendement énergétique d'une fenêtre est bon. L'opposé du facteur U (1/facteur U) définit la résistance au flux de chaleur, exprimée en valeur RSI. Plus la valeur RSI est élevée, plus les pertes de chaleur par les fenêtres sont minimales. Vous pouvez utiliser ces valeurs pour choisir des fenêtres plus écoénergétiques.

Gain d'énergie solaire passive

c'est la chaleur provenant du soleil qui influence les besoins en chauffage et refroidissement de votre bâtiment. En règle générale, les fenêtres orientées vers le sud permettront des gains solaires plus élevés.

Gigajoule (GJ)

unité de mesure de l'énergie consommée ou produite par n'importe quelle source d'énergie. Plus précisément, un gigajoule équivaut à 278 kWh d'électricité, 27 m³ de gaz naturel, 26 L de mazout, 39 L de gaz propane ou 947 817 Btu. Un gigajoule est plus ou moins égal à l'énergie que contiennent deux bouteilles de propane normales pour barbecue ou 30 L d'essence dans le réservoir d'un véhicule.

Intensité énergétique calculée

est déterminée en divisant votre consommation annuelle d'énergie calculée par la surface de plancher chauffée de votre bâtiment. Cette valeur permet de comparer la consommation d'énergie annuelle par mètre carré de bâtiments ayant différentes dimensions.

Surface de plancher chauffée

représente la surface utilisable totale chauffée de votre bâtiment qui est mesurée à l'intérieur des murs extérieurs ou des murs communs à d'autres bâtiments.

Un bâtiment neuf type

est un point de référence sur votre étiquette pour comparer votre cote. Il indique la consommation annuelle d'énergie estimative d'un bâtiment de même grandeur, de même type et situé au même endroit que le vôtre. Le bâtiment neuf type est basé sur les exigences en efficacité énergétique du Code national du bâtiment.

Valeurs d'isolation

sont exprimées en RSI (m² • °C/W) ou en valeur R (h • pi² • °F/Btu) et représentent la résistance au flux de chaleur associée à une épaisseur d'isolant donnée ou à un élément de construction. Plus la valeur RSI (valeur R) est élevée, plus le niveau d'isolation est bon. La valeur nominale représente la résistance au flux de chaleur de l'isolant seulement alors que la valeur réelle de l'élément représente la résistance au flux de chaleur d'un mur, d'un plafond ou d'un plancher dans sa totalité en considérant la structure, l'isolant, la charpente, le revêtement et la finition.

Pour plus de détails et de termes additionnels, veuillez visiter RNCan.gc.ca/monenerguide.

MONTRÉAL, QUÉBEC

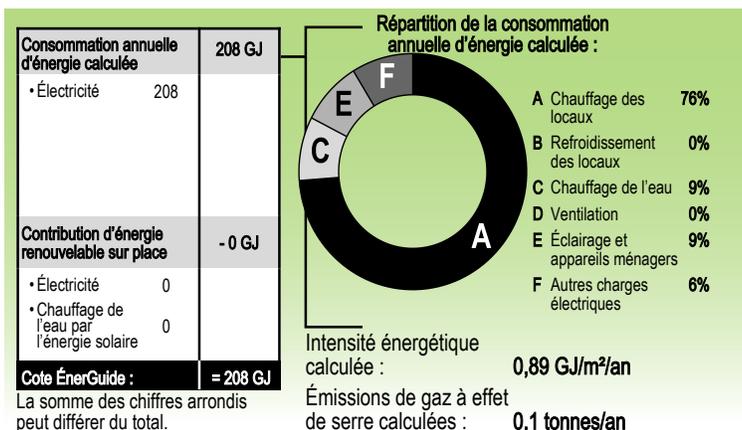
ENERGUIDE

Données recueillies : 14 avril 2021
 Numéro de dossier : 3R33D31019
 Évalué par :

208 Ce duplex
GJ/an



Un gigajoule (GJ) correspond à l'énergie de deux bouteilles de propane pour le BBQ



La consommation d'énergie indiquée sur vos factures peut être plus haute ou plus basse que votre cote ÉnerGuide, car des hypothèses normalisées ont été faites relativement au nombre de personnes qui vivent dans votre maison et à la façon dont ces personnes utilisent la maison. Votre cote est fondée sur les conditions de votre maison le jour de l'évaluation.

Qualité assurée par : ÉNERGIE 3R

Visitez RNCAN.gc.ca/monenergguide



PROCHAINES ÉTAPES

Si vous avez reçu le Service de valorisation pour les rénovations écoénergétiques, veuillez consulter votre rapport pour obtenir la feuille de route vers un bâtiment plus écoénergétique. Si vous n'avez toujours pas reçu ce service, pourquoi ne pas en faire la demande à votre organisme de services afin de connaître la façon d'économiser de l'énergie, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer le confort au foyer?

Nous consommons tous l'énergie différemment dans notre bâtiment. Cette fiche a été produite à l'aide des conditions de fonctionnement normales décrites dans le glossaire. C'est pourquoi vos factures de services publics ne correspondent pas à la consommation d'énergie de votre cote.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX AMÉLIORATIONS

Avant d'effectuer des améliorations ou des rénovations, renseignez-vous sur les produits et les techniques d'installation appropriés et assurez-vous que tous les travaux de rénovation respectent les codes du bâtiment et les règlements locaux. Ressources naturelles Canada n'endosse pas les services d'un entrepreneur ni d'un produit en particulier, pas plus qu'il n'accepte de responsabilités quant au choix des matériaux, des produits, des entrepreneurs, de leur rendement ou de la qualité de leur travail.

Lorsque votre conseiller en efficacité énergétique constate qu'il y a un risque pour la santé ou la sécurité tel qu'un apport d'air extérieur insuffisant, un risque de refoulement de produits de combustion ou un risque d'exposition à de l'amiante, il doit fournir une mise en garde dans son rapport. Toutefois, les conseillers en efficacité énergétique ne sont pas tenus d'avoir des connaissances approfondies en matière de santé et de sécurité, et les propriétaires ont l'entière responsabilité de consulter un professionnel qualifié pour déterminer les risques potentiels avant d'entreprendre des travaux d'amélioration ou de rénovation.

Visitez notre site Web :

RNCAN.gc.ca/monenergguide